

Communiqué de presse

Bruxelles, le 5 novembre 2019

7 novembre 2019 : Journée européenne du radon L'AFCN organise de nombreuses actions de sensibilisation

Le 7 novembre, jour de la naissance de Marie Curie, est la date de la journée européenne du radon. L'objectif de cette journée est de sensibiliser et d'informer la population européenne sur les risques dus à l'exposition au radon, un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) soutient cette initiative européenne et organise de nombreuses actions de sensibilisation au niveau national.

On doit à Marie Curie, née le 7 novembre 1867, la découverte de la radioactivité naturelle, du radium, mais également du gaz radon. C'est la raison pour laquelle l'association ERA (European Radon Association) organise le 7 novembre la journée européenne du radon.

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Inodore, incolore et insipide, il peut s'infiltrer à partir du sous-sol dans n'importe quel bâtiment, via les fissures, les équipements sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau.

Après le tabac, le radon est la **deuxième cause de cancer du poumon** en Belgique. Lorsqu'il est inhalé, le radon peut atteindre les poumons et endommager les tissus ; ces blessures peuvent être source de cancers potentiels. Environ 10% des cas de cancers pulmonaires seraient liés à l'exposition au radon. Ce risque est encore plus important chez les fumeurs, le tabac étant un facteur aggravant.

Pourquoi une journée européenne du radon ?

La réglementation relative à l'exposition au radon est principalement définie au niveau européen. Celle-ci est ensuite transposée par les états membres, dans leur législation nationale. En Belgique, c'est l'AFCN qui est responsable de la problématique liée au radon et de sa mise en œuvre dans notre pays.

Cette action de sensibilisation a pour but de mettre sous les projecteurs la protection contre le radon sur l'ensemble du territoire européen et d'informer activement les architectes, les entrepreneurs, les administrations locales, les employeurs, les organisations de prévention et la population en général, pour les inciter à agir. Chacun de ces groupes-cibles a un rôle spécifique et important à jouer dans la lutte contre le radon.

Actions menées en Belgique

1. Pour les professionnels de la construction

- A l'occasion de la journée européenne du radon, l'AFCN et la Province du Brabant wallon organisent une formation gratuite, destinée aux architectes et entrepreneurs, le **jeudi 7 novembre** à Wavre.

- L'AFCN participera au salon Energies + Construction 2019, prévu **du 15 au 17 novembre** au WEX à Marche-en-Famenne. Une conférence « Le radon : un fléau. Protection contre ce gaz radioactif. » y sera assurée le **15 novembre de 10h à 13h30**.

2. Pour le grand public

Depuis le 1^{er} octobre, en collaboration avec les provinces wallonnes, la région bruxelloise et la Communauté germanophone, l'AFCN organise cette année une nouvelle fois la campagne d'information et de sensibilisation « **Action Radon** ». Pendant cette campagne, le citoyen belge peut commander un détecteur radon via le site www.actionradon.be pour un coût total de 20€ (comprenant l'analyse et l'aide éventuelle à la remédiation).

Depuis le 1^{er} octobre, 2.909 détecteurs radon ont déjà été commandés. Si vous souhaitez tester votre habitation, il est encore possible de commander un détecteur jusqu'au 31 décembre 2019.

Plus d'infos :

- www.afcn.fgov.be – www.actionradon.be
- L'Association européenne du Radon : www.radoneurope.org

Contact :

Porte-parole: Sylvain Jonckheere, tél.: +32 (0)2 289 20 85 – e-mail: sylvain.jonckheere@afcn.fgov.be

www.afcn.fgov.be
@FANC_AFCN